

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE  
-----  
DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT  
-----  
Service Maritime  
-----

DECENTRALISATION  
-----

PORTS ET OUVRAGES MARITIMES DEPARTEMENTAUX  
-----

REMISE DU PORT DE GOYAVE  
AU DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE  
-----

BORDEREAU DES PIECES

1. ~~Procès~~-Verbal de remise

ANNEXES :

2. Plan de l'ouvrage
3. Limites terrestres et maritimes - Extrait de la feuille cadastrale AK
4. Extrait de la carte maritime n° 3375

Destinataires :

- M. le Président du Conseil Général
- M. le Maire de Goyave
- M. le Directeur des Services Fiscaux  
D.D.E/Service Maritime

REPUBLICQUE FRANCAISE

- 1 -

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT

Service Maritime

DECENTRALISATION

PORTS ET OUVRAGES MARITIMES DEPARTEMENTAUX

PROCES-VERBAL DE REMISE DU PORT DE GOYAVE

AU DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

(Circulaire du 2 Février 1984 - Paragraphe 2.1.2)

En exécution de la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 et de l'arrêté préfectoral n° 84-1116 bis/III/I du 6 Novembre 1984 constatant les transferts de compétence de l'Etat au Département de la Guadeloupe en matière de Ports et ouvrages maritimes de commerce et de pêche,

Nous, Directeur des Services Fiscaux (Affaires Foncières et Domaniales) assisté du Directeur Départemental de l'Equipement,

avons remis au Département de la Guadeloupe, représenté par le Président du Conseil Général, le port de GOYAVE comprenant :

a-1) Domaine public naturel

Plan d'eau d'environ 1 ha s'étendant côté mer à une distance de 100 m et borné côté terre par la limite du rivage de la mer ou du domaine public artificiel depuis le point A situé sur la parcelle AK 122 et jusqu'au point B situé sur la parcelle AK 140 tel que figuré au plan joint (pièce 3).

a-2) Domaine public artificiel

Appontement.

a-3) Servitude d'accès à un E.S.M. (Etablissement de Signalisation Maritime)

Néant.

b-1) Caractéristiques principales des ouvrages

Appontement en béton sur pieux.

.../...

- b-2) Frais de remise en état : 200 000 F  
Nouveaux aménagements à l'étude
- c) Concession : Néant
- d) Autorisation d'outillage : Néant
- e) Voies ferrées des quais : Néant
- f) Contrat et marché de l'Etat en cours : Néant

Le Directeur Départemental de l'Equipement  
Basse-Terre, le 04 NOV. 1986



Le Directeur des Services Fiscaux  
Basse-Terre, le 19 NOV. 1986

*A. LHERMITTE*  
A. LHERMITTE



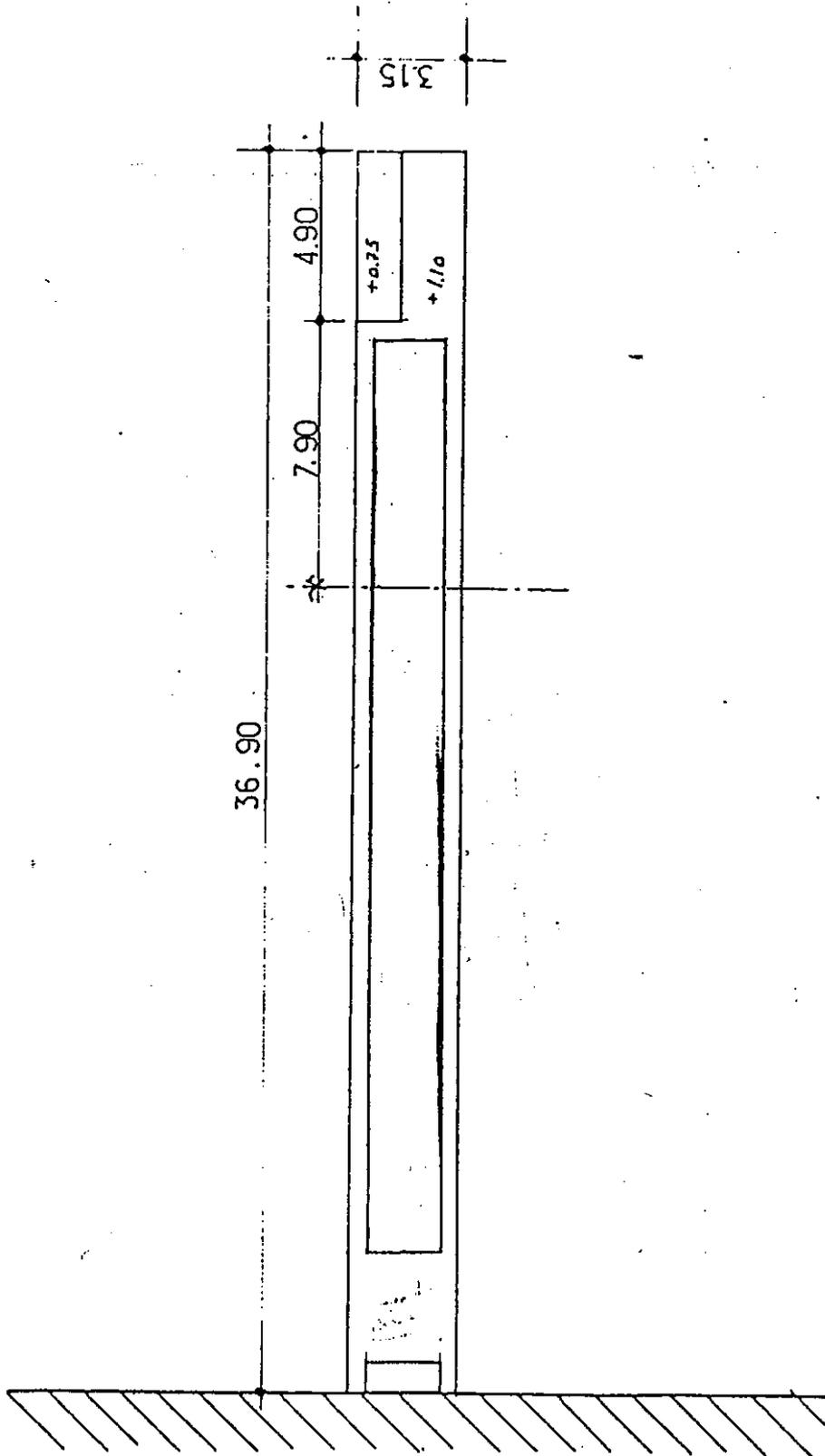
Le Président du Conseil Général  
Basse-Terre, le 29 JAN. 1987

*D. LARIFLA*  
M. le Docteur  
D. LARIFLA



PORT DE GOYAVE

PLAN DE L'OUVRAGE



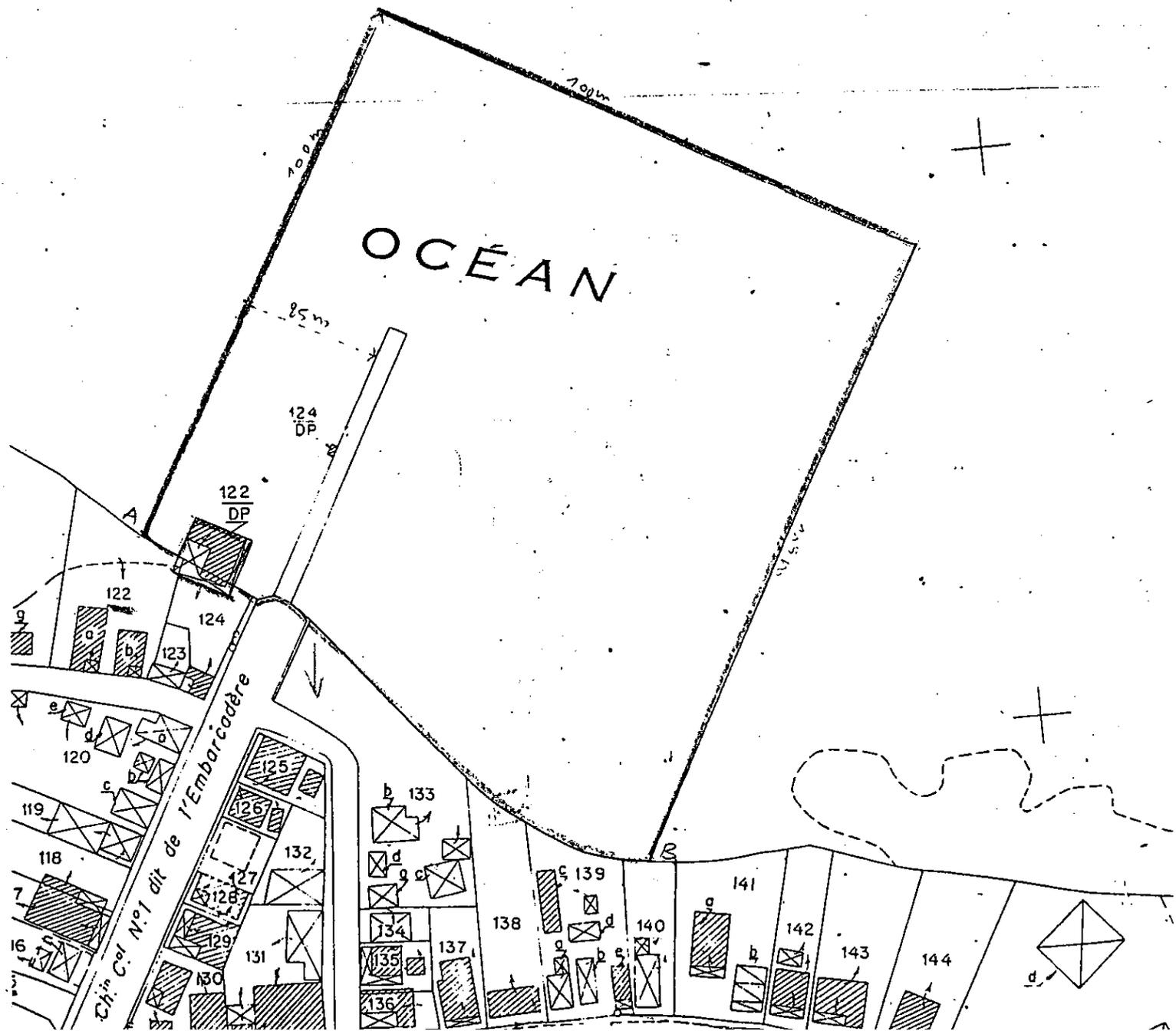
APPONTEMENTE ENE COPY.WIDE

E L. 1/10. e

PORT DE GOYAVE

-----  
Extrait de la feuille cadastrale AK au 1/1000e  
établie pour 1970 à jour pour 1979

-----



OCÉAN

700m  
700m  
85m

Ch. Col. N°1 dit de l'Embarcadere

124  
DP

122  
DP

122

124

123

120

119

118

125

126

127

128

129

130

131

133

132

134

135

136

137

138

139

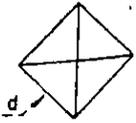
140

141

142

143

144

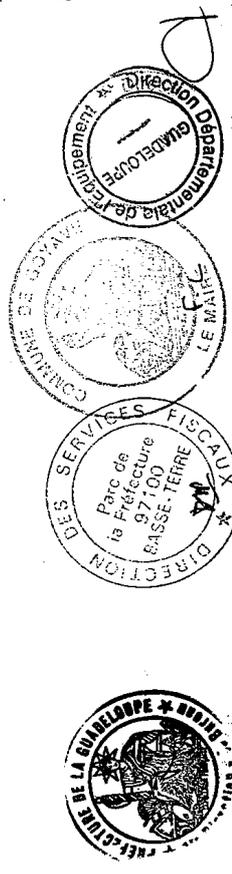
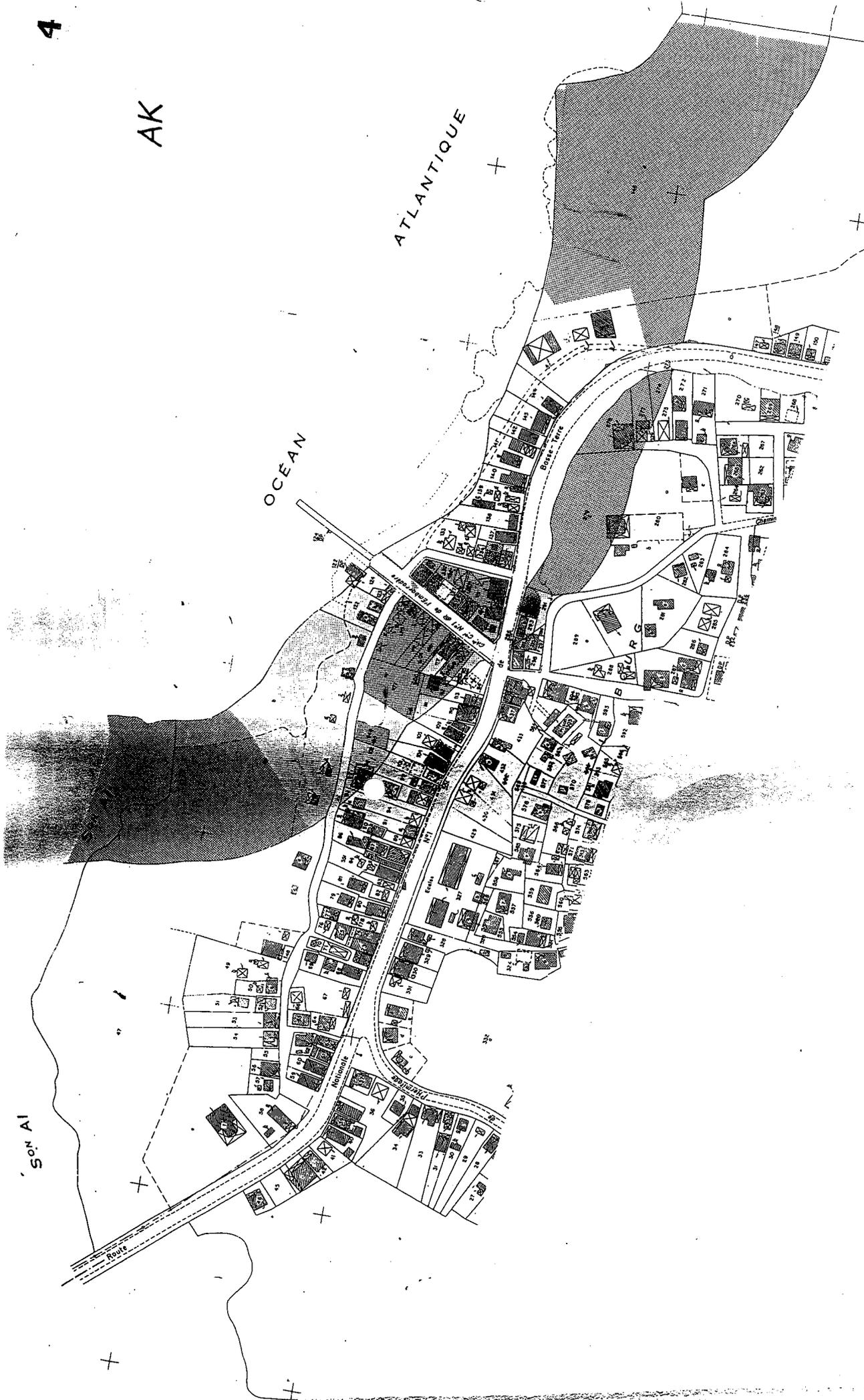


AK

ATLANTIQUE

OCEAN

50° N AI



Goyave

61°45'

62'

# GUADELOUPE

CARTE PARTICULIÈRE N° 5

## DE LA BASSE-TERRE À LA POINTE-À-PITRE ( CANAL DES SAINTES )

Levée en 1867-68-69

par M.M.E. PLOIX, Ingénieur Hydrographe de la Marine  
et CASPARI, Sous-Ingénieur Hydrographe.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DE LA MARINE

Paris - 1874

Les longitudes sont rapportées au méridien international

Les sondes sont exprimées en mètres.

Echelle de  $55.400$



EXTRAIT DE LA CARTE MARINE N° 3375

-----



